

ADMISSION EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

2021-2022

Vous venez de valider votre admission en résidence universitaire sur Cité U.
Voici les instructions pour constituer votre dossier dématérialisé sur www.messervices.etudiant.gouv.fr > rubrique Mon dossier locatif.

Attention : vous devez constituer votre dossier en ligne dans un délai de 15 jours – ce délai est impératif faute de quoi votre admission sera annulée.

ETAPE 1 : DOCUMENTS A DEPOSER EN LIGNE VIA « MON DOSSIER LOCATIF » (www.messervices.etudiant.gouv.fr)

- **La liasse** (décision d'admission, annexe financière et règlement intérieur) : l'ensemble des documents doivent être lus et validés, la signature électronique se fera après validation des pièces suivantes par la résidence :

- Votre **pièce d'identité**
- Votre **IBAN (RIB, RIP ou RICE)** personnel et récent
- Votre **caution solidaire** → **2 solutions :**

Le visa obtenu sur visale.fr



Votre caution 100% gratuite, accessible à tous les étudiants et recommandée par le Crous
Réponse sous 48H.

L'acte de cautionnement à durée déterminée

Pièce à fournir concernant votre garant :

- **Acte de cautionnement** dûment rempli, signé et à redéposer.
- **Pièce d'Identité**
- **3 derniers bulletins de paye**
- **Contrat de Travail**
- **Justificatif de domicile**
- **Dernier avis d'impôts sur revenus**

Si vous ne pouvez pas fournir une de ces pièces, vous trouverez la liste complète des pièces pour substitution dans l'acte de cautionnement.

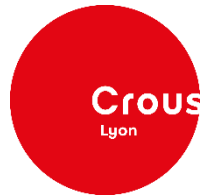
Une fois validé par vos soins, votre dossier sera transmis de façon électronique à la résidence qui validera les pièces. Après validation par votre résidence, votre admission sera confirmée après signature électronique de votre part et paiement du dépôt de garantie.

En cas de refus de pièces vous aurez un délai de 15 jours supplémentaires pour compléter votre dossier. Pour modifier des pièces vous devrez valider la liasse pour accéder aux pièces à modifier (en rouge – il faudra supprimer la pièce et la déposer à nouveau après correction)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ETAPE 2 :

Après validation complète de votre dossier (statut Payé via « mon dossier locatif »):

- merci de prendre rendez-vous pour la remise des clefs en cliquant sur le lien que vous avez reçu dans le mail vous confirmant votre paiement de dépôt de garantie.

Pour votre information : si vous arrivez avant le 1^{er} septembre 2021, des nuits vous seront facturées au prorata temporis. **Si vous ne vous présentez pas à la remise des clés et que vous n'avez pas informé votre résidence d'une arrivée retardée, vous perdrez votre droit au logement dans un délai de 7 jours et resterez tributaire de la redevance du mois de septembre.**

Avant votre arrivée :

- merci de déposer sur www.messervices.etudiant.gouv.fr > rubrique Cité U :
 - votre assurance locative et responsabilité civile
 - votre certificat de scolarité si vous l'avez (il sera à fournir avant le 30 septembre)
 - la décharge dûment renseignée et signée permettant l'entrée dans votre logement

A votre arrivée, vous devrez fournir :

- deux photos d'identité
- le règlement de votre redevance du mois de septembre ainsi que les éventuelles nuits supplémentaires en amont du 1^{er} septembre

AVEC LE PASSAGE A LA DEMATERIALISATION, AUCUN DOSSIER PAPIER NE SERA TRAITE ET AUCUNE PIECE PAPIER NE SERA RECUPEREE PAR LES SECRETARIATS

VOUS SOUHAITEZ ANNULER ?

Vous pouvez annuler votre réservation sans condition particulière. Pour se faire merci de transmettre votre désistement accompagné de votre RIB soit par email avec accusé de réception à l'adresse de votre résidence soit par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date d'effet de votre bail (Contact via le lien ci-dessous).

L'avance sur redevance (100€) vous sera **remboursée si votre désistement est envoyé avant la date d'effet de votre bail.**

A ce titre, si la date d'effet est le 1^{er} septembre, **aucune demande de remboursement reçue après cette date ne sera donc traitée** sauf, à titre exceptionnel et sous réserve d'une demande expresse du bénéficiaire, notamment pour prendre en compte les situations liées à une affectation tardive dans un établissement d'enseignement supérieur (Parcoursup).

Pour toute information complémentaire, merci de contacter votre résidence.

Vous trouverez les renseignements des contacts sur le site du Crous de Lyon :

<https://www.crous-lyon.fr/wp-content/uploads/sites/33/2021/03/Contacts-residences-Crous-2021.pdf>